



VILLE DE LURE

Lure, le 13 avril 2017

COMMUNIQUÉ

Objet : Règlementation de la circulation Rue des Vosges à l'occasion de la JOURNÉE DE LA DÉPORTATION, dimanche 30 avril 2017.

En raison de la Commémoration de la Journée de la Déportation, **Dimanche 30 avril 2017**, il convient de rappeler les dispositions de **l'arrêté municipal en date du 13 avril 2017 règlementant la circulation ledit jour** de la manière suivante :

Article 1 : La circulation des **véhicules de toutes natures**, le jour de la commémoration officielle de la Journée de la Déportation (dimanche 30 avril 2017) **n'est autorisée** dans la rue des Vosges, dans la portion de rue reliant l'avenue de la République et la rue du Vergerot **que dans le sens LURE/SAINT-GERMAIN**.

Article 2 : Cette disposition sera **effective de 11 H 00 à 13 H 00**.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par les soins des Services Techniques Municipaux de la Ville de LURE.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de LURE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de LURE, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Eric HOULLEY
Maire de Lure
Vice-Président de la Région
BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

